

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 389/PCG prescrivant suspension de permis de conduire

n° 389/PCG

Ministère

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication

19 mars 1968

Numéro JO

n° 7 du 10/04/1968

Date du numéro

10 avril 1968

TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire «» n° 940 délivré le 16 novembre 1962 à Djibouti, au sieur Ibrahim Ismael Galeh, né en 1930, à Hargueissa, demeurant quartier 3, avenue 21, maison 96D; à Djibouti, est suspendu pour une durée de QUINZE JOURS. Le permis de conduire «» n° 554, délivré le 19 avril 1967 à Djibouti, au sieur Omar Ali Saleh Arabe Akmi, né en 1943 à Djibouti, fils de Ali Saleh et de Fatma Ali, demeurant quartier 8, boulevard 22, n° 51, à Djibouti, est suspendu pour une durée de QUINZE JOURS. Le permis de conduire n° 21833 délivré le 23 décembre 1955 par la Préfecture de la Creuse, au sieur Riffaut (André), né le 28 mars 1925 à Cavaillon (Vaucluse), demeurant immeuble des P.T.T. à Djibouti, est suspendu pour une durée de QUINZE JOURS. Le permis de conduire n° 302/67 délivré le 12 avril 1967 à Djibouti au sieur Aden Egueh Houssein, né en 1942 à Djibouti, demeurant quartier 5, dépôt Hygiène à Djibouti, est suspendu pour une durée de QUINZE JOURS. Le permis de conduire n° 769/67 délivré le 2 août 1967 à Djibouti au sieur Ali Ahmed Kayed, né en 1946 à Djibouti, demeurant à Ambouli, est suspendu pour une durée de QUINZE JOURS. Le permis de conduire «B » n° 423, délivré le 16 juillet 1965 à Djibouti, au sieur Abdou Abdallah Mohamed Arabe, né en 1946 à Djibouti, fils de Abdallah Mohamed et de Kalthoum Mohamed, demeurant Quartier 2, avenue 1, maison 20 à Djibouti, est suspendu pour une durée de QUINZE JOURS. Le permis de conduire n° 211 délivré le 13 avril 1961 à Djibouti au sieur Darar Djibril Badon, Somali Issa, né en 1926, à Djibouti, demeurant Quartier 5, n° 10, à Djibouti, est suspendu pour une durée de VINGT ET UN JOURS. Le permis de conduire n° 917 délivré le 29 décembre 1961 à Djibouti au sieur Mahdi Youssouf Samatar, né en 1925 à Djidjigah (Ethiopie), demeurant 18, rue d'Ethiopie à Djibouti, est suspendu pour une durée de VINGT ET UN JOURS. Le permis de conduire (attestation T.P. du 10 janvier 1968) délivré au sieur Abdourahim Mohamed Haïdar, Arabe, né en 1947 au Yemen, fils de Mohamed Haïdar et de Mariam Awad, demeurant rue de Paris au «Chic Parisien» à Djibouti, est suspendu pour une durée de VINGT ET JOURS. Le permis de conduire n 10/41 délivré le 6 février 1941 à Djibouti au sieur Vyanos Kyrialos, né le 1er novembre 1909 à Castellerizen (Grèce), demeurant rue d'Athènes au «Délice Bar» à Djibouti, est suspendu pour une durée de VINGT ET UN JOURS. Le permis de conduire (attestation T.P. du 18 octobre 1967) délivré au sieur Ahmed Aouled Chirdon, Somali Issa, né en 1948 à Wea, fils de Aouled Chirdon et de Kamisso Waberi, demeurant Quartier 6, rue des Issas à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 317 délivré par les T.P. à Djibouti, au Sieur Abdouramane Mohamed Ouali, né en 1941 à Djibouti, demeurant 8, rue de Londres à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 17 délivré le 7 février 1941 à Djibouti au sieur Youssouf Mohamed Aden, né en 1919 à Djibouti, demeurant Quartier 2, avenue 12, maison 72 à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 647 délivré le 19 août 1966 à Djibouti au sieur Boissay (André), né le 18 janvier 1939 à Olivet (Loiret), fils de André et de Mariot (Hélène), demeurant Quartier 1, boulevard 1, n° 1, à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 4208 délivré le 30 janvier 1953 par la Préfecture d'Alger au sieur Crochard (Jean-Louis), né le 24 février 1934 à Alger, demeurant Ilot du Héron à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 137023 délivré le 30 novembre 1964 par la Préfecture de Haute-Garonne au sieur Pougard du Limbert (Philippe), né le 10 octobre 1946 à Valles-Villes (Haute-Garonne), demeurant

Camp Letelier à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 93 délivré le 20 mai 1949 à Djibouti, au sieur Galeb Said Ahmed, né en 1932 à Djibouti, demeurant Quartier 1, prolongement Bonheure à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 94 délivré en 1940 à Djibouti, au sieur Ibrahim Adjeb Dembil, né en 1921 à Djibouti, demeurant Quartier 4, boulevard 1, maison 10 à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 103228 délivré le 27 mai 1948 par la Préfecture de l'Hérault, au sieur Gleize (Max), né le 12 février 1929 à Marsanne (Drôme), demeurant à la Base aérienne 188 à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 805 délivré le 21 septembre 1962 à Djibouti, au sieur Farah Douksiek Liban, né en 1937 à Zeïla (R.S.), demeurant Quartier 4, avenue 14, à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 724 délivré le 6 septembre 1963 à Djibouti, au sieur Abdallah Ali Haïïdar, Arabe née en 1942 à Karécha (Yémen), fils de Ali Haider et de Kaboul Abdallah, demeurant Quartier 6 à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 983 délivré le 30 novembre 1962 à Djibouti, au sieur Omar Aden Beder, Somali Issack, né en 1942 à Djibouti, fils de Aden Beder et de Aïcha Addi, demeurant Quartier 3, boulevard 19, maison 71 à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 463 délivré le 24 juin 1964 à Djibouti au sieur Rached Mohamed Galeb, Arabe, né en 1920 à Djibouti, fils de Mohamed Galeb et de Mariam Hamid, demeurant rue de Moscou à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire n° 721/63 délivré le 6 septembre 1963 à Djibouti, au sieur Omar Houssein Boulalah, né en 1934 à Djibouti, demeurant Quartier 3, boulevard 24, maison 124 à Djibouti, est suspendu pour une durée de UN MOIS. Le permis de conduire (n° et date de délivrance ignorés) du sieur Martin (Georges), né le 28 janvier 1924 à Lyon (Rhône), fils de Jean-Marie et de Desmules (Marie-Louise), demeurant 4, rue de Rivoli à Djibouti, est suspendu pour une durée de DEUX MOIS. Le permis de conduire n° 386 délivré le 24 octobre 1954 à Djibouti, au sieur Youssouf Mohamoud Ibrahim, Ethiopien, né en 1933 à Djibouti, fils de Mohamed Ibrahim et de Fatma Roba, demeurant Quartier 4, rue d'Ambouli, maison 4 à Djibouti, est suspendu pour une durée de TROIS MOIS. Les permis de conduire n° 107 et 108 délivrés le 23 mars 1956 à Djibouti au sieur Mohamed Idriss Fayed, Erythréen, né en 1924 à Djibouti, fils de Idriss Fayed et de Fatma Guilinguel, demeurant Quartier 5, boulevard De Gaulle, Cité administrative à Djibouti, sont suspendu pour une durée de TROIS MOIS. Le permis de conduire n° 429/67 délivré le 17 mai 1967 à Djibouti au sieur Elmi Boeuh Rialeh, Somali Issa, né en 1947 à Ali-Sabieh, fils de Boeuh Rialeh et de Kadidja Mahatan, demeurant Quartier 2, place Adji Didé à Djibouti, est suspendu pour une durée de SIX MOIS.